

la région de la capitale nationale, qui doit être un laboratoire, qui doit donner une vision de ce que la capitale d'un pays doit représenter. La capitale d'un pays c'est le foyer de l'âme nationale, et si l'on veut commencer à faire de la politiciaillerie en disant qu'une région de la capitale nationale ne doit pas vivre comme l'autre partie, il ne sert à rien d'avoir une région qu'on appelle nationale et cela ne sert à rien d'avoir une capitale du Canada, parce qu'Ottawa, qu'on l'aime ou non, demeurera toujours une ville de l'Ontario et elle ne représente pas du tout ce qu'est le canadianisme, le fédéralisme tel qu'on voudrait le vivre, tel que les générations qui suivront voudront bien le reconnaître.

L'honorable député de Grenville-Carleton nous apporte des arguments par trop farfelus en nous parlant d'une foule de choses comme, entre autres, l'Alliance de la Fonction publique. Je dois lui dire également, à la suite de l'annonce de la venue de milliers de fonctionnaires dans la ville de Hull, que l'Alliance de la Fonction publique est un organisme irresponsable et qu'elle devrait s'occuper plutôt des injustices flagrantes individuelles que subissent certains membres de la Fonction publique fédérale plutôt que de «s'embaumer» à aller discuter de la façon dont on va enlever la neige sur le pont du Portage ou sur le pont Interprovincial, pour faire venir des fonctionnaires qui, actuellement, travaillent dans la ville d'Ottawa. Je trouve aberrant qu'on puisse dire des choses semblables dans une Chambre où l'on doit être unifiés sur la question de l'unité nationale. Ce n'est pas en prononçant des discours comme celui que je viens d'entendre, qui déblâterait sur la ville de Hull, comme l'a fait l'Alliance de la Fonction publique, qu'on va avancer beaucoup vers l'unité nationale. Ce sont de petites choses comme celles-là qui font en sorte qu'on recule beaucoup plus qu'on avance sur cette fameuse question.

Je suis contre l'amendement, et j'espère qu'un jour les députés seront assez intelligents collectivement pour faire en sorte que l'article 16 de la Constitution soit changé pour qu'Ottawa, enfin, ne soit plus la capitale du Canada mais que la capitale du Canada soit la région de la capitale nationale.

[Traduction]

M. Lloyd Francis (Ottawa-Ouest): Monsieur l'Orateur, les propos de mon ami le député de Grenville-Carleton (M. Baker) m'ont vivement intéressé. Il semblait manquer de conviction dans ses propos sur l'amendement. L'amendement qu'il présente introduira pour la première fois la notion de discrimination entre la partie ontarienne et la partie québécoise de la région de la capitale nationale. Sauf erreur, on n'en avait plus entendu parler depuis l'époque où le très honorable représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker) était au pouvoir. C'était à l'occasion de l'adoption de la loi sur la capitale nationale.

Le député de Grenville-Carleton nous a signalé que c'est un gouvernement conservateur qui décida de créer une région de la capitale nationale en 1957. Il n'a cependant pas fait remarquer à la Chambre qu'en 1969, à l'occasion d'une conférence fédérale-provinciale, les premiers ministres de toutes les provinces du Canada ont décrété, dans un communiqué, que la capitale du Canada s'appellerait dorénavant la région de la capitale nationale. A cette occasion, le premier ministre de l'Ontario, M. Robarts, a été très clair là-dessus.

Immigration

Il faut se faire une idée et s'y tenir. Si l'on décide de mettre cette motion aux voix, je m'y opposerai. Je suis cependant très heureux de pouvoir faire quelques remarques.

• (1620)

Le député de Grenville-Carleton a fait un examen très attentif de la députation de l'époque et a sous-entendu que certaines personnes étaient allées chercher ce qu'il a désigné comme étant leur juste récompense. Il a eu la délicatesse de ne pas faire allusion à moi d'aucune façon, ce qui me laisse supposer que je n'ai pas encore touché de juste récompense d'après ses calculs.

M. Baker (Grenville-Carleton): Soyez donc patient.

M. Francis: Eh bien, je suis patient, monsieur l'Orateur. C'est l'une des choses que tous ceux qui ont suivi ma carrière politique doivent me reconnaître, je crois.

Je pense que nous devons tous admettre que la situation actuelle est très délicate. Mon collègue, le député de Hull (M. Isabelle), a passé sous silence des questions qui sont publiées ouvertement dans la presse. La représentante de la ville de Hull à l'Assemblée nationale du Québec a récemment été admise au Conseil des ministres du gouvernement québécois. Ce que Jocelyne Ouellette a pu dire au sujet de la Commission de la capitale nationale et de la présence fédérale et sur tous les autres sujets a de quoi vous sidérer. Elle a tout simplement déclaré que la présence fédérale doit purement et simplement totalement disparaître de la région de la capitale nationale. Le fait qu'elle ait été expropriée car la ville compte faire construire un pont à l'endroit où se trouve sa maison explique peut-être ses sentiments sur la question et l'on ne peut s'empêcher de constater qu'elle a une attitude très vindicative quand elle aborde le problème.

Le déménagement à Hull constitue une affirmation de la présence fédérale de l'autre côté de la rivière et cela, d'une façon indéniable, et je félicite l'honorable député fédéral de Hull ainsi que le ministre chargé de la Commission de la capitale nationale et celui des Affaires urbaines (M. Ouellet) d'avoir relevé le défi du parti québécois en réaffirmant que nous vivons dans un État fédéral. Il existe certains droits fédéraux; ceux-ci seront affirmés et le Canada ne sera pas intimidé dans l'affirmation de ses droits fédéraux et cela fait partie de sa politique d'unité nationale. C'est une mesure que j'appuie totalement, monsieur l'Orateur, sans aucune réserve.

Mais je manquerais de franchise si je vous disais que notre bilan est positif pour ce qui est de la gestion de ces affaires. Dans trois secteurs: le déménagement à Hull, la politique de décentralisation de la Fonction publique en dehors de la région de la capitale nationale ainsi que la limitation en matière d'embauche dans la Fonction publique, les mesures ont été fort mal coordonnées, et de cela l'actuel ministre des Travaux publics (M. Buchanan) n'est pas responsable. Il n'a fait qu'hériter de cette situation et il s'est efforcé de la corriger, mais il n'en demeure pas moins que les décisions qui ont été prises n'étaient pas soigneusement planifiées. Elles ont touché la ville d'Ottawa plus durement que toutes les localités de la région. Six millions de pieds carrés de locaux de bureaux ont été libérés ou sont sur le point de l'être à Ottawa; la démolition d'édifices temporaires va entraîner la disparition de deux de ces six millions de pieds carrés et quatre millions de pieds carrés de locaux appartenant au secteur privé seront à louer avant longtemps. Cela va plonger la région dans le marasme et